



Concertation Internet sur le « Logement d'abord »

Propositions de l'Unafo – septembre 2017

Proposition 1

Développer la production de pensions de famille (PF) et de résidences accueil (RA) en zone tendue. Pour ce faire, nous proposons de fixer la subvention PLAI pour les PF et les RA à 25% du coût de l'opération et de passer la dotation de l'Etat (pour le financement notamment des hôtes) restée inchangée depuis 2007, à 18€ par jour et par personne, au lieu des 16€ actuels, en cohérence avec les objectifs du plan de relance.

OBJECTIF(S) :

Améliorer les conditions de montage des opérations les rendant ainsi possibles, afin de permettre la réalisation du plan quinquennal d'ouverture de 1 500 places par an, en pension de famille et résidence accueil.

IMPACT(S) :

Provoquer un effet levier sur l'investissement et l'exploitation des pensions de famille et résidences accueil de nature à mobiliser les autres financements nécessaires à la réalisation du plan de relance.

Proposition 2

Relancer une production territorialisée de résidences sociales en zone tendue. Quantification des besoins par territoire et élaboration d'un plan territorialisé de production de nouvelles résidences sociales, en fléchant les crédits d'investissement (PLAI) et de fonctionnement nécessaires (AGLS).

OBJECTIF(S) :

Relancer la production de résidences sociales permettant la réalisation du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants (FTM), l'accueil des jeunes en mobilité, le logement des isolés et des familles monoparentales en situation de précarité.

IMPACT(S) :

Amélioration des conditions de logement (FTM), facilité de l'accès au logement des jeunes en mobilité, dégager des solutions d'orientation prioritaires vers le logement de personnes en situation de précarité sociale.

Proposition 3

Assurer la mobilisation des moyens d'accompagnement adaptés en résidence sociale.

Les résidences sociales jouent un rôle d'ensemblier de moyens d'accompagnement afin de soutenir les personnes logées. Notre proposition est d'élaborer des projets d'actions sociales concertées, issus des projets sociaux des résidences sociales, en mobilisant les moyens financiers d'accompagnement social (AVDL, ASLL) ou à la santé nécessaires.

OBJECTIF(S) :

Permettre le soutien des personnes logées en résidences sociales qui présentent des fragilités personnelles, psychiques et de santé de plus en plus prégnantes. Rendre possible la sortie des résidences sociales.

IMPACT(S) :

Permettre une bonne insertion des personnes logées, prévenir les retours à la rue, en structure d'hébergement ou médicale. Augmenter le taux de rotation en résidence sociale, afin d'assurer leur mission de logement d'insertion.

Proposition 4

Assurer la gestion locative sociale en résidence sociale. Pour cela, il est nécessaire de re-baser la ligne AGLS au sein du programme 177 en fonction du parc des résidences sociales et des nouvelles créations.

OBJECTIF(S) :

Permettre la régulation de la vie collective en résidence sociale, prévenir les impayés, lutter contre l'isolement, favoriser l'accueil et l'orientation des résidents vers les services de droit commun.

IMPACT(S) :

Cette proposition a un impact sur la production de résidences sociales, l'accueil, le logement et le bon accompagnement des personnes logées afin de favoriser leur insertion.